



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 54 de l'ordre du jour*

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la conférence d'examen de 2008**

Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

En application de la résolution 63/208 de l'Assemblée générale, le présent rapport expose les faits récents concernant l'examen du financement du développement et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Il présente les faits les plus importants en reprenant les six chapitres du Consensus de Monterrey : la mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement, la mobilisation des ressources internationales pour le développement de l'investissement étranger direct et autres flux privés, le commerce international, moteur du développement, le renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement, la dette extérieure, le traitement des questions systémiques et de cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux au service du développement. D'autres faits récents sont présentés à la section VII sous le titre « Rester engagés ».

* A/64/150.

** Le présent rapport a été établi en étroite consultation avec le personnel des principales parties prenantes institutionnelles associées au processus de financement du développement. Son contenu, cependant, engage la responsabilité du seul Secrétariat des Nations Unies.



I. Mobiliser les ressources financières intérieures pour le développement

L'impact de la crise sur les pays en développement

1. La crise financière et économique mondiale, née dans les pays développés, est devenue un cas d'urgence pour le développement mondial puisqu'il y va de la survie même des populations pauvres¹. Le monde entre dans une phase de net ralentissement de la croissance², qui aura des effets particulièrement néfastes sur les pays en développement touchés par l'effondrement du commerce mondial, par l'inversion brutale des flux de capitaux privés, par la chute des prix des produits de base, par le déclin des envois de fonds vers les pays pauvres et par les pertes de revenu et d'emploi dues à la contraction de l'activité économique mondiale³. Comme si cela ne suffisait pas, il est à craindre que les engagements pris en matière d'aide publique au développement (APD) ne se concrétisent pas ou que les niveaux d'aide soient revus à la baisse en raison de pressions budgétaires concomitantes sur les pays industrialisés. Les pays en développement disposeront alors de ressources encore moindres pour consentir les investissements essentiels, notamment : infrastructures, mise en valeur des ressources humaines, filets de protection sociale et renforcement des capacités commerciales et productives. Dans un avenir plus immédiat, les gouvernements auront une marge de manœuvre plus réduite pour prendre les mesures budgétaires expansionnistes qu'exige la crise économique.

2. Les pays en développement ont été touchés par la crise à des degrés divers, en fonction de leur structure économique, de leur niveau d'intégration dans l'économie mondiale et de leur vulnérabilité aux chocs. L'impact de la crise sera également déterminé par la capacité des gouvernements de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sociaux compensateurs, ce qui risque d'avoir une incidence sur la manière dont les différents groupes de la société, y compris les communautés les plus pauvres et marginalisées, seront touchés. Les pays les plus pauvres sont particulièrement vulnérables du fait qu'ils dépendent fortement des financements (essentiellement à titre de soutien) et des échanges extérieurs, qu'ils comptent sur un petit nombre de produits de base pour s'assurer des recettes en devises et que leurs systèmes de protection sociale sont incapables de faire face à la crise⁴. La crise assombrit les perspectives économiques et sociales des pays en développement, même de ceux qui ont nettement amélioré, ces dernières années, leur gestion macroéconomique ainsi que leurs paramètres macroéconomiques fondamentaux.

3. Peu de pays en développement sont en mesure d'engager des dépenses anticycliques importantes. Alors que l'essentiel de la relance mondiale s'opère correctement dans les pays développés, une concentration de ces dépenses dans les régions plus industrialisées pourrait biaiser davantage encore la répartition du revenu mondial. Les mesures budgétaires prises par les gouvernements n'ont pas

¹ Voir Banque mondiale, *Rapport de suivi mondial 2009 : une crise du développement* (Washington, 2009).

² Banque mondiale, base de données sur le *Financement du développement dans le monde*, juin 2009.

³ Voir Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, mise à jour à la mi-2009.

Consulter à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/policy/wesp/wesp2009files/wesp09update.pdf>.

⁴ La crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, rapport du Secrétaire général à soumettre à l'Assemblée générale, à sa présente session.

encore fait l'objet d'une véritable coordination. Pour que les pays en développement puissent jouer leur rôle de stimulation de la demande, il importe que des ressources leur soient transférées. Les membres du Groupe des Vingt (G-20) l'ont reconnu à leur réunion tenue à Londres en avril 2009, même si les ressources qu'ils avaient convenu de transférer ne sauraient suffire pour permettre aux pays en développement d'assurer une relance plus équilibrée à l'échelle mondiale, en fonction de leurs besoins de développement à long terme⁵.

4. La question de savoir comment faire en sorte que les pays en développement soient mieux à même de lutter contre les effets de la crise ainsi que la question concernant le rôle de l'ONU et des institutions financières internationales dans ce domaine ont été abordées dans la plupart des interventions à la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil économique et social a tenue le 27 avril 2009 à New York avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). De nombreux intervenants ont avancé l'idée que la communauté internationale devrait débloquer des fonds supplémentaires destinés aux mesures de relance anticycliques dans les pays concernés, notamment par l'intermédiaire du Fonds monétaire international (FMI). Il convient d'éviter les mesures procycliques consistant à réduire les dépenses budgétaires. Si, poussés par le manque de ressources, les pays opéraient individuellement des ajustements procycliques, ceux-ci iraient directement à l'encontre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour surmonter l'effondrement de la consommation et des investissements privés, qui touche tous les pays. Comme le G-20 l'a demandé à sa réunion de Londres, le FMI et les autres organismes de prêt devraient assouplir leurs pratiques en matière de prêts.

Incidence sur la pauvreté et le développement durable

5. L'actuelle crise mondiale entraînera une aggravation de la pauvreté dans de nombreux pays en développement du fait qu'il y aura moins de possibilités d'emploi et de revenu. Il n'est pas aisé d'estimer avec précision l'incidence générale de cette crise sur la pauvreté à l'échelle mondiale; en effet, il faut attendre que ces problèmes atteignent le point le plus bas. En outre, les pays sont touchés à des degrés divers et leur capacité de réagir et de garantir une protection sociale varie considérablement. D'après les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), au moins 50 millions de travailleurs de par le monde vont encore perdre leur emploi⁶, essentiellement à cause de la fermeture d'entreprises orientées vers l'exportation. Outre le chômage, il y aura aussi beaucoup de sous-emploi; faute d'une protection sociale adéquate, nombreux sont ceux qui, ayant perdu leur emploi, se tourneront éventuellement vers le secteur informel. D'après les estimations du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, un coup d'arrêt à l'augmentation du revenu en 2009 aurait pour effet de freiner notablement le processus de réduction de la pauvreté. On estime entre 73 et 103 millions le nombre de personnes qui resteront pauvres ou seront réduites à la misère à cause de la crise, et aucune région en développement ne sera épargnée⁷. En fait, il se peut que l'incidence de la crise sur la pauvreté soit même plus importante que ce que les chiffres annoncent, une fois que les conséquences de la crise seront prises en compte selon les catégories de revenus. Il faut s'attendre à ce que les inégalités se creusent

⁵ Voir Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2009*, mise à jour.

⁶ BIT, *Tendances mondiales de l'emploi, janvier 2009* (Genève, Bureau international du Travail, 2009).

⁷ Voir Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2009*, mise à jour.

car les travailleurs à faible revenu seront vraisemblablement confrontés au chômage ou à des réductions de salaires. En même temps, les coupures de dépenses sociales qui seront éventuellement opérées dans les budgets malmenés par la crise affecteraient de manière disproportionnée les secteurs les plus pauvres de la population⁸. Enfin, le déclin des envois de fonds peut également contribuer à une aggravation de la pauvreté, notamment dans les pays où ces transferts représentent une part importante du produit intérieur brut (PIB).

6. Il est clair que la crise financière et économique mondiale aura des incidences à long terme sur le développement des pays en développement. Elle a déjà sérieusement entravé les efforts de développement des pays pauvres et accru l'ampleur des défis auxquels ils se trouvent confrontés. Même avant la crise, de nombreux pays éprouvaient des difficultés, exacerbées par les prix des produits alimentaires et les fluctuations des prix de l'énergie, à garder le cap vers la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. L'accroissement de la pauvreté et l'abaissement des recettes publiques pour financer les dépenses sociales contrarieront davantage encore leurs efforts pour atteindre ces objectifs. Les incidences précises de la crise sur la réalisation des objectifs du Millénaire varieront d'un pays à l'autre, de même que le coût des efforts supplémentaires qui permettraient de remettre les pays en selle pour les atteindre.

7. Il est donc capital de veiller à protéger les pauvres en soutenant l'emploi et les moyens d'existence, en consentant des dépenses sociales ciblées et en élargissant les filets de protection. Les pays devraient, plus que jamais, aligner leurs programmes de relance budgétaire sur les objectifs de développement à long terme dans des domaines tels que les infrastructures, l'éducation et la santé. Des fonds peuvent en outre être canalisés vers les micro, petites et moyennes entreprises qui contribuent notablement à la création d'emplois et permettent aux individus et aux communautés de s'affranchir de la pauvreté. D'après la Banque mondiale, un certain nombre d'initiatives sont en cours à l'appui du dispositif financier en faveur des petites et moyennes entreprises, y compris par l'utilisation de garanties publiques pour privatiser les institutions financières⁹.

8. La crise pose également des problèmes sur le plan de la mobilisation des ressources dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour remédier au changement climatique. Il convient d'intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement de tous les pays, notamment dans leurs programmes d'investissement. Par ailleurs, les investissements requis aux fins des mesures d'adaptation peuvent être importants par rapport au budget des États particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Le coût global de l'adaptation des pays en développement aux risques liés au changement climatique est estimé entre 4 et 37 milliards de dollars par an. Il est impératif que la communauté internationale s'attache, à la quinzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui doit se tenir à Copenhague en novembre-

⁸ Note du Secrétariat, The current global crises and their impact on development (E/CN.5/2009/CRP.2). Voir à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd>.

⁹ « Swimming against the tide: how developing countries are coping with the global crisis », document d'information préparé par la Banque mondiale pour la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G-20, Horsham (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord), 13 et 14 mars 2009.

décembre 2009, à relever les défis croissants concernant le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation dans le domaine du changement climatique.

Enseignements à tirer

9. Au moment où tous les pays ont pour priorité immédiate d'accélérer la reprise économique, il importe également que les pays en développement tirent des enseignements de la crise pour le long terme en ce qui concerne le développement du secteur financier et les stratégies de développement. S'agissant du développement du secteur financier, le bon sens plaide pour une diversification et une compétition accrues, pour des modes de financement équilibrés entre dette et fonds propres et pour un respect scrupuleux des contrats et des réglementations. Il ressort néanmoins de données d'expérience récentes que les autorités nationales compétentes doivent également adopter un dispositif réglementaire qui permette de protéger les systèmes financiers contre les crises tout en conservant les moyens de mener efficacement leurs activités essentielles. À cet égard, diverses propositions ont fait l'objet d'un examen approfondi dans les milieux politiques nationaux et internationaux, concernant notamment des mesures pour inciter les institutions financières à accorder des prêts anticycliques, et les responsables politiques à renforcer, aux niveaux national et international, leur contrôle des marchés financiers. En outre, dans le cadre de la coopération multilatérale, le renforcement de la coopération et du dialogue au niveau régional, les mécanismes régionaux de suivi économique et financier ou les fonds de réserves, ainsi que les mécanismes d'échanges de devises efficaces en situation de crise constituent d'autres pistes permettant de limiter les effets des changements brusques dans les flux de capitaux privés.

10. On accorde désormais beaucoup d'attention au rôle de la politique anticyclique pour assurer la stabilité macroéconomique au sens large, c'est-à-dire non seulement pour garantir la stabilité des prix et conduire des politiques budgétaires saines, mais aussi pour veiller à une plus grande régularité des cycles économiques courts, à la compétitivité durable des taux de change, à la bonne gestion de la dette extérieure, à la bonne marche des systèmes financiers internes et à de bons bilans dans le secteur privé (voir A/59/800, par. 21). Les pays devraient songer à accroître leur marge de manœuvre politique par la création de fonds anticycliques, par un choix judicieux et ciblé de dépenses publiques et par un recours plus systématique à la fiscalité pour gérer les hautes et basses conjonctures.

11. Nombre de ces questions ont été étudiées au cours des délibérations préparatoires en prévision de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterey, qui s'est tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. En ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures, les gouvernements ont pris un nouvel engagement important sur la question de l'imposition. Une coopération internationale renforcée dans le domaine fiscal devrait être un élément essentiel d'un système mondial plus efficace de réglementation financière. Dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement¹⁰, les gouvernements ont expressément prié le Conseil économique et social d'examiner l'opportunité de renforcer les mécanismes institutionnels, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies.

¹⁰ Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

II. Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres apports de fonds privés

12. Les apports de capitaux privés aux pays en développement ont brutalement diminué en raison de la crise financière mondiale. En chiffres nets, ils sont tombés d'environ 700 milliards de dollars en 2007 à moins de 400 milliards de dollars en 2009. Parallèlement, on observe que les pays en développement ont subi une forte augmentation du coût des financements extérieurs. On peut citer à titre d'exemple l'augmentation vertigineuse de la prime de risque sur les prêts accordés aux pays émergents, qui est passée de 250 à environ 800 points de base durant le seul troisième trimestre de 2008. De plus, l'augmentation de la prime de risque a été uniforme dans toutes les régions en développement, ce qui confirme l'existence d'une contagion et d'une aversion générale pour l'investissement sur les marchés financiers mondiaux.

13. Le déclin des apports de capitaux privés touche l'ensemble des pays en développement, la baisse la plus substantielle ayant été enregistrée dans les pays émergents d'Europe. Cette tendance aura également un impact sur des parties du continent africain, qui compte aussi de plus en plus sur ces apports même si ceux-ci sont modestes dans le contexte mondial. Vu la taille de la plupart des marchés de capitaux intérieurs, même une diminution minime de ces flux pourrait avoir un impact considérable sur les prix des obligations. En 2008, les pays africains n'ont pas émis de bons internationaux suite au resserrement mondial du crédit. Certains pays, notamment le Kenya, le Nigeria, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, ont dû renoncer à lever des fonds sur les marchés de capitaux internationaux pour des projets d'infrastructure.

14. La forte chute de l'investissement étranger direct, qui s'est contracté d'environ 15 % en 2008, a été provoquée par la baisse sensible des bénéfices des entreprises et par la diminution générale des dépenses d'équipement. Élément particulièrement préoccupant, la baisse des investissements étrangers directs pourrait également avoir une incidence sur les projets d'infrastructure, essentiels pour la croissance à long terme. Un déficit important de financement de projets d'infrastructure a déjà été observé dans de nombreux pays en développement, les besoins à long terme dépassant largement les montants actuellement investis. Selon les estimations de la Banque mondiale, les pays en développement devraient investir environ 7 à 9 % de leur PIB dans des projets d'infrastructure pour atteindre leurs objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, au lieu des 3 ou 4 % à l'heure actuelle. Les investissements dans des projets publics et privés d'infrastructure tendent à diminuer de manière notable pendant les crises économiques et juste après. Ainsi, après la crise financière des années 90 en Asie de l'Est, les investissements dans les infrastructures ont considérablement chuté et n'ont pas retrouvé en 2007 les niveaux d'avant la crise. D'après le Mécanisme consultatif de la Banque mondiale pour le renforcement des infrastructures par des partenariats public-privé, la valeur des projets en partenariat public-privé qui ont atteint leur bouclage financier entre août et novembre 2008 a été inférieure de 40 % à celle de l'année précédente.

15. Abstraction faite des circonstances actuelles et des effets inhérents à la crise, de nombreux pays auront toujours autant de mal à attirer suffisamment de financements privés pour des projets d'infrastructure, les investisseurs privés étant préoccupés par les risques liés aux réglementations, les risques d'insolvabilité liés au crédit et les risques de change. Alors que la mise en place d'infrastructures par les pouvoirs publics demeure fondamentale, l'accroissement des besoins de financement et les pressions toujours plus fortes qui s'exercent sur les budgets ont conduit de nombreux pays à associer le secteur privé à la création et au financement de projets d'infrastructure. Les organismes multilatéraux et les gouvernements peuvent essayer d'attirer un plus grand volume de capitaux privés pour des projets d'infrastructure en prenant des mesures pour atténuer certains risques auxquels les investisseurs privés sont exposés. Ainsi qu'il ressort d'une étude récente publiée par la CNUCED¹¹, les programmes actuels d'atténuation des risques ne sont pas suffisamment adaptés à la situation des pays à faible revenu.

16. L'atténuation des risques, le renforcement des capacités ainsi que les mesures pour améliorer le climat des affaires peuvent également servir à étendre la répartition des investissements étrangers directs à un plus grand nombre de pays en développement et à des secteurs tels que les ressources humaines, les transports, l'énergie et l'informatique. En même temps, ces efforts devraient s'accompagner de mesures visant à maximiser l'impact de ces flux sur le développement. À cet égard, la Déclaration de Doha contient un engagement spécifique des gouvernements visant à intensifier les efforts déployés aux niveaux national et international pour optimiser les liens entre les sociétés transnationales et les activités productives intérieures, à améliorer les transferts de technologie et à créer des possibilités de formation pour la main-d'œuvre locale.

17. Un déclin marqué a également été observé dans d'autres composantes des courants de capitaux privés vers les pays en développement. La chute la plus spectaculaire est celle des prêts bancaires aux économies émergentes, les entrées d'environ 400 milliards de dollars en 2007 se transformant, selon les prévisions, en sorties nettes en 2009. En outre, un volume de dettes important de sociétés de pays en développement vis-à-vis de banques internationales arrive à maturité en 2009. Un certain nombre de sociétés, notamment des petites et moyennes entreprises, auront éventuellement du mal à obtenir un report des échéances de leur dette. Par ailleurs, les sociétés qui comptaient autrefois sur les fonds souverains seront éventuellement tentées de se tourner vers les marchés de financement intérieurs, d'où une pression supplémentaire pour les petites entreprises locales. Les flux d'investissements de portefeuille vers les pays en développement se sont déjà considérablement contractés par contagion et sous l'effet de l'aversion au risque de plus en plus manifeste auprès des investisseurs institutionnels.

18. À long terme, cependant, les responsables politiques devront s'attaquer aux questions concernant l'instabilité propre à de nombreuses composantes des apports de capitaux privés. Ce problème tient avant tout aux lacunes de réglementation et de contrôle aux niveaux national et international. Les pratiques réglementaires existantes se limitent généralement à améliorer la communication d'informations, les contrôles prudentiels et la gestion des risques. Il convient désormais de considérer que ces pratiques ne suffisent pas à atténuer la procyclicité inhérente aux

¹¹ CNUCED, « Assessing the impact of the current financial and economic crisis on FDI flows » (UNCTAD/DIAE/IA/2009/5), Genève, avril 2009.

apports de capitaux privés, et de reconnaître qu'elles doivent s'accompagner de réglementations, mécanismes et institutions anticycliques garantissant une surveillance efficace de toutes les sources de risques systémiques émanant des marchés financiers, y compris les activités des fonds de couverture et les flux financiers transfrontières. Il conviendrait en outre que les pays disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour pouvoir prendre des mesures propres à endiguer les flux excessifs de capitaux à court terme, sans décourager les apports de financement à long terme.

19. Ces dernières années, les envois de fonds officiellement enregistrés à destination des pays en développement augmentaient selon un taux annuel à deux chiffres. En 2008, ils ont représenté plus de 300 milliards de dollars (trois fois le niveau de l'APD allouée aux pays en développement). Pour un certain nombre de petites économies, les envois de fonds représentent plus de 20 % du PIB. Selon les projections concernant le déclin des envois de fonds en 2009 pour l'ensemble des pays en développement, de nombreux pays pauvres vont au-devant de difficultés car ces transferts sont pour eux une source importante de soutien à la consommation et au développement.

III. Le commerce international en tant que moteur du développement

20. Le rôle du commerce en faveur du développement économique est bien établi. Le commerce peut générer des gains dans les pays en développement, généralement plus que dans tout autre domaine de la coopération économique internationale. L'incidence sur la croissance et l'emploi de l'effondrement du volume des échanges induit par la crise actuelle démontre amplement toute l'importance de ce rôle.

Le déclin du volume des échanges

21. L'OMC rapporte que la croissance mondiale du commerce de marchandises a fortement diminué, passant de 8,5 % en 2006 à 5,5 % en 2007¹². À l'origine, l'OMC avait prévu 4,5 % de croissance en 2008, une estimation revue de 2 % à la baisse à cause de la forte diminution de la production mondiale au quatrième trimestre 2008.

22. Pour 2009, l'OMC a prédit que la croissance commerciale rétrograderait de 9 % supplémentaires. La CNUCED annonce que les exportations mondiales de marchandises diminueraient de l'ordre de 6 à 8 %¹³. La version mise à jour à la mi-2009 du rapport des Nations Unies intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale »¹⁴ annonce une chute encore plus brutale, à savoir de 11,1 % en 2009 (le plus fort déclin depuis la grande dépression des années 30). Cette mise à jour admet comme hypothèse de base pour 2010 une croissance du commerce mondial de 4,1 % après que l'activité économique réelle aura atteint son niveau le plus bas, d'ici à la fin de 2009.

¹² OMC, voir le communiqué de presse n° 554 en date du 23 mars 2009.

¹³ CNUCED, rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé « Global economic crisis: implications for trade and development » (TD/B/C.I/CRP.1), disponible uniquement en anglais à l'adresse suivante : <http://www.unctad.org/en/docs/CICRp1-en.pdf>.

¹⁴ Voir à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/policy/wess/wesp2009files/wesp09update.pdf>.

23. Cet effondrement du commerce mondial affecte d'une manière disproportionnée les pays en développement. Le fléchissement de la demande d'importation de produits de base et de produits finis a contribué à cette tendance, de même que la baisse des prix des produits de base, les difficultés d'accès à des moyens de financement du commerce et le coût élevé de ce financement, ainsi que la réduction des dépenses publiques financées au moyen des tarifs commerciaux.

24. La situation est particulièrement difficile pour les exportateurs de produits de base. De 2002 à la mi-2008, de nombreux pays ont bénéficié de la tendance générale à la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers. Cependant, l'aggravation de la crise financière mondiale depuis la mi-2008 a induit une inversion brutale de cette tendance. Les prix du pétrole ont chuté de plus de 70 % par rapport à leurs niveaux record enregistrés à la mi-2008 et, malgré les importantes augmentations survenues récemment, la volatilité des cours engendre des difficultés supplémentaires.

25. De même, les prix des métaux ont chuté de 50 % et ceux de certains autres produits de base ont fortement baissé. Il y a eu un certain rebond, mais les marchés restent frileux et hautement volatiles. Les recettes à l'exportation ainsi que les recettes publiques vont probablement continuer de baisser dans de nombreux pays en développement. Les pays importateurs de produits alimentaires et d'énergie verront éventuellement leurs termes de l'échange s'améliorer, même si, dans la plupart des cas, cette amélioration sera plus que compensée par l'effondrement de la demande d'exportations, l'augmentation des coûts de l'emprunt ou la diminution des transferts de fonds. Parmi les exportateurs nets de produits de base, les pays à faible revenu ont été le plus durement touchés par la dégringolade des prix du marché; en effet, les exportations de produits primaires représentent en moyenne 70 % du volume total de leurs exportations. En outre, une part importante des recettes publiques provient des taxes à l'exportation.

Les risques de protectionnisme

26. Suite à l'effondrement de la production et de l'emploi intérieurs, on commence à observer des mesures commerciales à visée protectionniste dans le cadre de certaines politiques de redressement nationales. Selon les données de la Banque mondiale, 17 pays parmi ceux qui participent aux réunions du G-20 ont mis en œuvre 47 mesures à l'effet de restreindre leurs échanges commerciaux aux dépens d'autres pays. Les pays en développement risquent fort de souffrir de manière disproportionnée de toute montée du protectionnisme, car ils exportent souvent des produits très sensibles à de telles mesures, ne disposent pas des ressources nécessaires pour prendre des mesures de rétorsion ni, d'une manière générale, de filets de sécurité pour aider les populations touchées par ces politiques. Outre le protectionnisme commercial, on pourrait voir se développer des pratiques anticoncurrentielles visant à préserver des positions de marché.

27. Les appels à ne pas céder à la tentation du protectionnisme se multiplient dans les réunions des dirigeants mondiaux, notamment aux récentes réunions du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et des dirigeants du G-20. Le véritable test consiste encore à déterminer si, dans la pratique, les pays se réfugient dans le protectionnisme ou s'ils se défient de cette démarche, conscients des effets socioéconomiques particulièrement néfastes des politiques du « chacun pour soi » qui ont prévalu dans les années 30, avec les conséquences désastreuses que l'on sait.

Dans son rapport annuel, publié en juillet 2009¹⁵, l'OMC fait état d'une tendance accrue à recourir au protectionnisme dans le contexte de la crise actuelle, notant que le nombre de procédures antidumping engagées avait augmenté en 2008 de 28 % par rapport à 2007.

28. Face à cette crise mondiale, il importe de reconnaître et de renforcer les règles du commerce multilatéral inscrites dans les accords de l'OMC, y compris les anciens arrangements du GATT. Ces accords reconnaissent la légitimité de certaines mesures commerciales face à des situations d'urgence, notamment pour conserver les réserves en devises. Pour renforcer davantage encore ce système, il importe d'en démontrer la capacité d'atténuer les effets de la crise par le fait d'offrir aux États membres la possibilité d'utiliser légitimement leur espace commercial. D'où l'importance de bien distinguer entre les mesures commerciales restrictives adoptées à des fins protectionnistes et les mesures légales prévues dans les règles internationales. De plus, ces mesures ont incontestablement la préférence sur les dévaluations concurrentielles, pour lesquelles le système international actuel n'a pas de règles de discipline efficaces. Le processus de redressement du commerce mondial aura pour objectif ultime la relance de la production et de la demande intérieures dans un large éventail d'économies. Dans le cadre des disciplines commerciales convenues au plan mondial, il est dans l'intérêt de tout pays d'engager des politiques de redressement adaptées à sa situation propre.

29. Dans l'actuel climat de crise, le commerce Sud-Sud reste porteur d'espoir. Même diminué, il reste tonique pour avoir bénéficié ces dernières années d'une croissance particulièrement dynamique. En 2007, le commerce Sud-Sud de marchandises exportées a plus que triplé depuis 1995, représentant plus de 46 % du volume total des échanges des pays en développement¹⁶.

Le Cycle de Doha

30. Les négociations commerciales en cours sous l'égide de l'OMC dans le cadre du Programme de Doha pour le développement visent, entre autres, à instaurer un système de commerce plus juste et plus équitable pour tous les membres de l'OMC en remédiant aux inégalités inhérentes aux règles actuelles du commerce multilatéral.

31. Dans la Déclaration de Doha, la communauté internationale a de nouveau exprimé sa ferme volonté de « faire en sorte que les efforts en cours pour améliorer le fonctionnement du système commercial multilatéral servent davantage les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés », et demandé en outre « l'application de la déclaration ministérielle que l'Organisation mondiale du commerce a adoptée à sa sixième Conférence ministérielle, tenue à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre, sur l'importance centrale du volet développement dans tous les aspects du programme de travail de Doha et de son engagement de faire du volet développement une réalité authentique ».

¹⁵ OMC, *Rapport sur le commerce mondial, 2009 : les engagements en matière de politique commerciale et les mesures contingentes* (Genève, juillet 2009).

¹⁶ Données de la CNUCED.

32. L'échec des pourparlers ministériels de l'OMC à Genève, en juillet 2008, traduit, au mieux, un retard important dans les négociations de Doha. Les progrès accomplis depuis ont été limités, en particulier dans les négociations agricoles, si essentielles pour parvenir à un résultat véritablement axé sur le développement. Cependant, plusieurs parties importantes se sont récemment engagées à poursuivre le Cycle de Doha, et il semble que la volonté politique d'insuffler un nouveau dynamisme aux négociations gagne du terrain. Toute démarche dans ce sens doit être fondée sur la nécessité de se focaliser sur les volets développement du Cycle, en particulier sur le principe du traitement spécial et différentiel et sur des mesures pratiques telles que le traitement en franchise de droits et sans contingent de toutes les exportations des pays les moins avancés. Il y a lieu de reconnaître, compte tenu de l'expérience passée et en regardant vers l'avenir, que l'actualité financière pousse à conclure de toute urgence un cycle de Doha qui soit axé sur le développement.

33. La montée du protectionnisme face à l'actuel ralentissement de l'économie mondiale souligne la nécessité de prendre des mesures pour que le système commercial mondial reste ouvert, de manière à soutenir les efforts de développement de tous les pays, en particulier des pays pauvres. Cette évolution confirme la nécessité de conclure rapidement le Cycle de Doha en mettant l'accent sur le développement.

L'aide pour le commerce et le déficit de financement du commerce

34. À leur sommet de Londres, tenue en avril 2009, les dirigeants du G-20 ont donné leur accord à un soutien supplémentaire pour le financement du commerce par les banques multilatérales de développement, à hauteur de 250 milliards de dollars. Si importante que soit cette mesure, elle permettra tout au plus de combler une partie du déficit de financement du commerce et devrait s'accompagner d'autres mesures telles que l'accroissement de l'aide au commerce pour permettre, dans la pratique, de profiter des possibilités offertes par le marché.

35. L'OMC a convoqué à Genève les 6 et 7 juillet 2009, la deuxième réunion consacrée à l'examen annuel global de l'aide pour le commerce. Cet examen a montré que les flux d'aide pour le commerce ont augmenté chaque année de plus de 10 % en valeur réelle depuis 2005, portant le montant total des nouveaux engagements à plus de 25 milliards de dollars en 2007, soit une augmentation de 4 milliards. En outre, les prêts accordés aux conditions du marché ont représenté un supplément de 27 milliards de dollars pour faire face aux contraintes incontournables du côté de l'offre. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a calculé que, sur 10 engagements pris au titre de projets et programmes d'aide pour le commerce, 9 donnent lieu à une activité réelle.

36. En ce qui concerne la baisse des offres de financement du commerce, il n'est pas facile de se procurer des données relatives aux tendances des crédits à l'exportation et à l'importation, mais de nombreux pays font état de difficultés pour accéder à divers instruments de financement du commerce, ce qui s'est traduit par la compression des activités d'échanges commerciaux, attestée par l'immobilisation de porte-conteneurs et une baisse considérable des transports maritimes.

IV. Intensification de la coopération financière et technique internationale pour le développement

37. Il est à noter que l'APD totale nette des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a augmenté en 2008 de 10,2 % en valeur réelle, pour atteindre 119,8 milliards de dollars, record absolu en dollars, soit 0,30 % du revenu national brut total des donateurs. En particulier, les projets et programmes bilatéraux de développement ont augmenté en valeur réelle de 12,5 % par rapport à 2007, ce qui indique qu'en 2008 les donateurs ont notablement augmenté le volume de leurs principaux programmes d'aide. Les données préliminaires relatives à 2008 montrent que l'APD bilatérale nette accordée à l'Afrique a atteint au total 26 milliards de dollars, dont 22,5 milliards sont allés à l'Afrique subsaharienne. Si l'on exclut les allègements de dette, fluctuants par nature, on constate une augmentation de 10,6 % et 10 %, respectivement, de l'APD en valeur réelle. Parmi les pays membres du CAD, les principaux fournisseurs d'APD en chiffres bruts (milliards de dollars) ont été les États-Unis (26,9), le Japon (17,4), l'Allemagne (15,9), la France (12,4) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (11,8).

38. L'aide totale des États-Unis a augmenté en 2008 de 16,8 % en valeur réelle, après avoir baissé de 9,9 % en 2007, et la part de l'APD dans le revenu national brut de ce pays atteint désormais 0,18 %. Alors que l'aide américaine a augmenté en direction de presque toutes les régions du monde, l'aide à l'Afrique subsaharienne a fortement augmenté de 38,3 % en valeur réelle, pour atteindre 6,5 milliards de dollars, et l'aide à l'ensemble des pays les moins avancés a augmenté de 40,5 % en valeur réelle, pour atteindre 6,9 milliards de dollars. Ainsi, la promesse du Gouvernement des États-Unis de doubler l'aide à l'Afrique subsaharienne en 2010 semble en passe d'être réalisée. Le Japon a également inversé la tendance à la baisse de son APD, observée depuis 2000, à l'exception de 2005 et 2006, où d'importants allègements de dette avaient été accordés. L'APD nette du Japon en 2008 a été de 9,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 8,2 % en valeur réelle par rapport à 2007, où elle avait diminué de 30,1 %. Cette hausse est due principalement à un accroissement des contributions aux institutions financières internationales. Le Japon avait annoncé son intention de remplir sa promesse d'augmenter de 10 milliards de dollars le volume de son aide pendant la période 2005-2009.

39. L'APD totale nette des 15 pays membres de l'Union européenne qui sont membres du CAD, et qui représente près de 60 % de l'APD du CAD, a également augmenté de 8,6 % en valeur réelle pour atteindre 70,2 milliards de dollars en 2008, alors qu'elle avait diminué de 5,8 % en valeur réelle en 2007. En pourcentage du revenu national brut de l'ensemble de ces pays, l'APD nette des pays membres à la fois du CAD et de l'Union européenne est passée de 0,40 % à 0,42 % en 2008. Le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, le Canada, la Belgique, la Grèce, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal ont également notablement augmenté leur APD en 2008.

40. Cependant, il est à craindre que les difficultés engendrées par la crise n'amènent à diminuer les volumes d'aide accordée, et notamment l'aide pour le commerce, comme cela s'est produit lors de la récession économique mondiale du début des années 90, qui a entraînée dans les pays donateurs d'importants déficits budgétaires et de fortes réductions de l'APD, ramenée de 0,33 % du revenu national brut en 1992 à 0,22 % en 1997. Les estimations diffèrent selon les donateurs mais, d'après une étude récente, une baisse de 1 % entraîne une réduction de 8 % des

budgets d'aide cinq ans plus tard. Une telle inversion de la tendance, à ce stade, ferait peser un fardeau supplémentaire dangereux sur les pays en développement, qui se trouvent déjà aux prises avec une diminution de plusieurs sources de leur revenu et une augmentation de la pauvreté.

41. À diverses réunions internationales, dont la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social, tenue en avril 2009, et la réunion de haut niveau du CAD, organisée en mai, de nombreux pays développés ont dit vouloir tout mettre en œuvre pour éviter que leurs difficultés de financement intérieures n'entraînent une diminution des flux d'APD, et nombre d'entre eux ont déclaré qu'ils envisageaient sérieusement de contribuer à des fonds ayant vocation à atténuer l'impact de la crise sur les populations les plus vulnérables.

V. Dette extérieure

42. Bien que l'allégement de la dette soit limité à un petit groupe de pays, la communauté internationale a fait des progrès notables en la matière. Il est donc désormais possible d'établir des principes fondamentaux dont on peut s'inspirer pour élargir la coopération internationale face aux situations critiques liées à l'endettement – activité qui deviendra indispensable dans les années à venir. En adoptant la Déclaration de Doha en décembre 2008, la communauté internationale a reconnu la nécessité de continuer à examiner toutes les questions pertinentes se rapportant aux problèmes d'endettement extérieur, y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies, et d'envisager les moyens d'étudier des approches renforcées sur des mécanismes de restructuration de la dette souveraine fondés sur les cadres et principes existants, en associant largement créanciers et débiteurs au processus et en veillant à ce que le fardeau soit réparti de manière comparable entre les créanciers, les institutions de Bretton Woods devant jouer un rôle important¹⁷.

43. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, les mesures les plus importantes sur le plan international ont été prises dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Une assistance substantielle d'un montant de 117 milliards de dollars (en valeur nominale) a été engagée au bénéfice des pays pauvres très endettés ayant atteint le point de décision, essentiellement au titre de l'Initiative PPTE, mais ce montant comprenait aussi 49 milliards de dollars au titre de l'IADM, ce qui représente en moyenne environ 50 % du PIB de ces pays en 2007. À peu près la moitié de cet argent doit être avancée par des créanciers bilatéraux, et le reste par des créanciers multilatéraux.

44. Sur les 40 pays qui remplissent ou pourraient remplir les conditions pour bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE, 24 ont désormais atteint le point d'achèvement et obtenu ou sont en train d'obtenir un allégement irrévocable de la dette. En outre, 11 pays ont atteint le point de décision et certains d'entre eux sont en train d'obtenir un allégement temporaire de la dette. En ce qui concerne l'IADM, environ deux tiers des fonds, soit un montant supplémentaire de 17,8 milliards de dollars, ont été débloqués au bénéfice de 24 pays ayant atteint le point de décision, deux tiers de ces coûts étant pris en charge par l'Association internationale de développement (IDA).

¹⁷ Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe, par. 67.

45. Avec l'arrivée de la crise financière mondiale, la balance des paiements extérieurs et l'excédent budgétaire des pays en développement ont vraiment été mis à mal. De nombreux pays en développement, y compris des pays qui avaient bénéficié de l'IADM, pourraient se retrouver dans une situation critique liée au surendettement. Les conditions dont sont assortis les financements extérieurs ont été durcies, tant pour les financements de source publique que pour ceux de source privée. Les pressions budgétaires et financières de plus en plus fortes auxquelles sont soumis les pays donateurs et les pays bénéficiaires aggravent les difficultés susmentionnées. Dans le contexte de la réduction des courants de capitaux et des pressions s'exerçant sur les budgets des créanciers extérieurs traditionnels, les difficultés budgétaires ont principalement pour origine la faiblesse du revenu et la dépendance accrue par rapport aux financements extérieurs pour compenser l'insuffisance des ressources intérieures. Les pressions budgétaires s'accroissent sous l'effet de la dépréciation de la monnaie et de l'augmentation des taux d'intérêt. Tous ces facteurs risquent fort de rendre insoutenable la dette des pays en développement et minent leur capacité de faire face à leurs obligations liées au service de la dette extérieure ou au report des échéances de celle-ci.

46. Pour les pays pauvres très endettés, le niveau d'endettement augmente rapidement et, désormais, les seuils fixés dans le Cadre de viabilité de la dette des institutions de Bretton Woods sont atteints plus rapidement. De ce fait, un nombre croissant de pays pauvres très endettés risquent fort de se retrouver dans une situation de surendettement¹⁸. La crise est en train de réduire à néant les progrès qui avaient été accomplis grâce à ces dispositifs. En mars 2009, le FMI a identifié 28 pays dont la dette dépassait 60 % du PIB, et ses simulations laissent penser que trois autres pays pourraient se retrouver avec des coefficients d'endettement supérieurs à 60 % s'ils contractaient un emprunt supplémentaire pour compenser leur déficit de financement extérieur, risquant ainsi de rencontrer un peu plus tard des difficultés de surendettement. Les simulations du FMI concernant le recours à un emprunt supplémentaire pour compenser l'insuffisance des financements extérieurs laissent penser qu'au moins 20 pays sont en passe de se retrouver dans une situation de surendettement. En supposant que des pays parviennent à combler leurs déficits de financement extérieur en creusant leurs déficits publics, le FMI estime que cela coûtera jusqu'à 4 % du PIB pour la seule année 2009.

47. Début avril 2009, les dirigeants du G-20 ont annoncé une enveloppe de mille milliards de dollars pour aider les pays à répondre à leurs besoins financiers immédiats engendrés par la crise et pour stimuler l'activité économique mondiale. Les ressources incluses dans cette enveloppe se composaient pour l'essentiel de financements provenant de programmes annoncés avant la réunion du G-20. On estime que les pays les plus pauvres recevront tout au plus 50 milliards de ressources supplémentaires pour compenser leur déficit de financement, estimé à 165 milliards de dollars¹⁹. Dans la mesure où les pays à faible revenu atteignent la limite de report des échéances prévue pour le remboursement de la dette, ou dans la mesure où ils épuisent leurs réserves, la communauté internationale pourrait envisager de décréter un moratoire gratuit sur leur service de la dette (exonération des intérêts sur les paiements en retard), conformément à la proposition faite par la CNUCED à la réunion spéciale de haut niveau tenue en avril par le Conseil

¹⁸ Un pays est considéré à haut risque de surendettement si le ratio niveau de la dette/PIB et le ratio service de la dette/exportations dépassent leurs seuils respectifs.

¹⁹ Banque mondiale, *Rapport de suivi mondial 2009*.

économique et social, ou l'allocation, à titre exceptionnel et payable en une seule fois, de droits de tirages spéciaux (DTS) pour les pays à faible revenu, au niveau approprié pour combler les déficits de financement et en fonction de la taille de la population, selon ce qu'ont proposé les États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine lors des négociations à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 30 juin 2009²⁰.

48. Pendant la période 2003-2007, caractérisée par une abondance de liquidités et des taux d'intérêt peu élevés, la dette contractée par les pays à revenu intermédiaire auprès de sources privées est montée en flèche. Depuis, les disponibilités de créances privées ont diminué rapidement dans le cadre du processus de désendettement engagé dans les pays avancés. La contraction des marchés financiers internationaux engendre des risques budgétaires élevés qui menacent la stabilité macroéconomique des pays à revenu intermédiaire, même si un petit nombre d'entre eux, parmi les plus en vue, ont constitué des matelas pour se protéger contre le virage à la baisse de leurs réserves internationales. Dans l'optique de leurs créanciers, ces pays à revenu intermédiaire sont confrontés à des difficultés de reconduction de leur dette extérieure, notamment en ce qui concerne l'emprunt extérieur des entreprises. En outre, à l'inverse des pays à faible revenu, l'état des secteurs financiers intérieurs des pays à revenu intermédiaire s'est détérioré du fait qu'ils étaient exposés aux créances d'économies avancées et que ces secteurs ont besoin de l'injection de ressources publiques pour se rétablir.

49. Les pays à revenu intermédiaire qui ont de lourdes obligations au titre de la dette pourraient être contraints de rechercher plus largement des options classiques, comme la restructuration de la dette, et des options moins classiques, telles que des accords bilatéraux d'allègement de la dette et des échanges de créances, pour gérer la vulnérabilité imminente liée à l'endettement. L'effet cumulé de ces options, en pleine période de reconstruction du secteur financier international, fragiliserait davantage encore le système financier mondial et risquerait de rallonger le temps de redressement en raison des incertitudes planant sur le service de la dette des pays en développement.

50. La cible 15 définie dans les objectifs du Millénaire pour le développement est un appel à traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire, il est urgent d'abandonner l'approche axée sur les pays, pris individuellement, de s'affranchir des modalités au cas par cas de rééchelonnement et de règlement de la dette qui pourraient se généraliser au cours de l'année prochaine, et d'établir des mécanismes internationaux prévisibles, équitables et fondés sur des règles. Il serait, semble-t-il, opportun de réactiver le processus de mise en place d'un mécanisme de règlement de la dette souveraine, engagé par le FMI en 2002, mais suspendu par la suite.

²⁰ L'allocation de DTS nécessiterait une modification des statuts du FMI.

51. Pour les pays à faible revenu, les difficultés à venir liées à la dette inciteront davantage encore à élargir le champ d'application des cadres conceptuels existants, à assouplir le Cadre de viabilité de la dette (comme l'a demandé le G-20 en avril) et à éliminer les obstacles au financement des modalités d'allègement élargi de la dette, lesquelles redonneront à l'économie une dynamique de croissance. Le FMI est en train de revoir sa politique concernant les limites de l'endettement afin d'assouplir les stratégies d'emprunt tout en garantissant la viabilité de la dette.

VI. Les problèmes systémiques : renforcer la cohérence et l'unité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement

52. Lors de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social tenue en avril 2009, de nombreux intervenants ont fait observer que la crise avait révélé des carences majeures dans le secteur financier et les mécanismes de réglementation et de supervision, aussi bien à l'échelle mondiale qu'au niveau national. Ils ont également souligné que pour pouvoir sortir de la crise, il fallait rétablir la confiance, assurer le bon fonctionnement et le contrôle plus rigoureux des marchés financiers et réformer le système financier mondial. Il était jugé nécessaire d'accomplir des progrès rapides vers le renforcement de la voix et de la participation des pays en développement afin de rétablir la légitimité et l'efficacité des institutions de gouvernance économique mondiale²¹.

Renforcement de la réglementation financière internationale

53. On s'accorde de plus en plus à penser que les réformes requises doivent consister à reconfigurer les systèmes réglementaires pour repérer les risques macroprudentiels et en tenir compte; à élargir la réglementation et le contrôle à tous les instruments, institutions et marchés financiers d'importance systémique; à atténuer la procyclicité de la réglementation prudentielle; à renforcer la gestion du capital et du risque; à appliquer de nouveaux principes à la rémunération des cadres dirigeants afin de réduire au minimum les risques inconsidérés et à améliorer les normes d'évaluation et de provisionnement. Dans un monde financièrement intégré où il existe des places financières nationales en concurrence laissées au choix des sociétés financières pour localiser certaines de leurs activités afin d'exploiter les avantages de la réglementation, ces réformes n'aboutiront que si elles sont coordonnées à l'échelle internationale.

54. Les marchés plus avancés devraient supporter un fardeau relativement plus lourd dans les activités de contrôle et de réglementation, notamment en ce qui concerne le partage des risques à l'égard des actifs financiers faisant l'objet d'échanges internationaux, de manière que les marchés plus petits et moins

²¹ Il convient de noter que le Pape Benoît XVI, dans sa lettre encyclique *Caritas in Veritate*, en date du 7 juillet 2009, a souligné notamment qu'il importait d'accorder aux nations les plus pauvres une voix opérante dans les décisions communes dans le contexte de la crise économique, et a appelé l'Organisation des Nations Unies, les institutions économiques et le secteur financier international à accomplir des réformes en vue de donner réalité au concept de la famille des nations.

complexes n'aient pas à adopter des réglementations excessives afin de protéger la viabilité de leurs marchés financier et monétaire, en sacrifiant ainsi de meilleures possibilités d'accès aux moyens financiers internationaux. On a constaté l'insuffisance des efforts précédemment déployés pour renforcer la coopération par le truchement du Forum de stabilité financière, du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et des collèges de superviseurs. La création en avril 2009 du Conseil de stabilité financière (CSF) représente un pas en avant vers la création d'une institution susceptible d'améliorer la coordination de la réglementation financière internationale, même si le CSF ne compte pas encore parmi ses membres les pays en développement le plus durement touchés par la crise actuelle.

Accroître la stabilité et le volume des liquidités mondiales

55. Le fait que le G-20 ait demandé en avril 2009 que le FMI assure une allocation générale de DTS d'un montant équivalant à 250 milliards de dollars montre que les dirigeants mondiaux, pour la première fois depuis le début de la décennie 1980, reconnaissent la nécessité d'augmenter considérablement les liquidités internationales en utilisant une unité de compte des réserve internationales. Le montant cumulé des allocations de DTS ne dépassait pas jusqu'alors l'équivalent de 21,4 milliards de dollars. La crise financière en cours a conduit les dirigeants à engager un débat sur les faiblesses de l'actuel système monétaire international dans lequel une monnaie nationale, le dollar des États-Unis, sert de monnaie de réserve dominante. Cette question a été également examinée à la première réunion au sommet du groupe BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) qui a eu lieu à Ekaterinbourg (Fédération de Russie) en juin 2009. La réforme du système mondial de réserve de change permettant d'assurer une assise stable pour les échanges commerciaux croissants et le financement du développement nécessitera soit une discipline plus rigoureuse à l'égard de l'émission de dollars, soit une volonté de s'acheminer vers un système de réserve monétaire véritablement mondial. Sur le plan technique, il devrait être possible de progresser simultanément dans ces deux directions en reconnaissant les contraintes politiques qui doivent être surmontées pour pouvoir avancer dans ce domaine critique.

Rôle de la surveillance et de la gestion des déséquilibres mondiaux

56. La surveillance demeure le principal moyen de prévention des crises dont dispose le FMI, mais il est généralement admis qu'il reste nécessaire d'améliorer sa conception et sa mise en œuvre. Étant donné qu'il est indiscutable que la crise financière mondiale exige des solutions mondiales, le secteur de l'économie a plus que jamais besoin d'un FMI crédible doté d'une structure de gouvernance qui lui permette de mieux promouvoir la stabilité économique internationale et le développement financier rationnel, plus particulièrement dans les pays en développement, et de jouer un rôle directeur de premier plan.

57. Depuis les années 80, le FMI s'est principalement concentré sur le problème des marchés émergents et des pays en développement, ce qui a détourné son attention des grandes places financières et des vulnérabilités des marchés financiers mondiaux. La crise financière actuelle montre bien que le Fonds doit mettre fortement l'accent sur les risques dans tous les pays d'une importance systémique, en particulier ceux qui émettent une monnaie de réserve, et sur leurs répercussions possibles. Afin de combler cette lacune, les activités du FMI en matière de vulnérabilités sont actuellement étendues aux économies avancées et sont intégrées

au dispositif d'alerte rapide que le FMI doit mettre en œuvre en commun avec le Conseil de stabilité financière. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la surveillance des grands marchés financiers, y compris la mesure dans laquelle les autorités nationales devraient tenir compte de l'impact de leurs politiques sur le système financier mondial.

58. La surveillance exercée par le FMI ne peut être efficace que si les membres se montrent coopératifs et prêts à appliquer les recommandations en la matière. Dans le cas de la crise actuelle, il n'a manifestement jamais été donné suite aux informations communiquées par le FMI. Il s'agit en l'occurrence de veiller à ce que les informations pertinentes soient effectivement utilisées à temps pour pouvoir anticiper les crises et en réduire l'ampleur.

59. Le FMI a traditionnellement mis l'accent sur les taux de change – domaine dans lequel certains progrès ont été accomplis – mais la crise a poussé sur le devant de la scène les aspects macrofinanciers et macroprudentiels de la surveillance. À cet égard, il s'est attaché à renforcer l'attention sur les risques financiers, notamment en ce qui concerne les bulles spéculatives sur les prix des actifs, le niveau d'endettement, la concentration excessive du risque dans les grandes banques et les engagements hors bilan ou dissimulés. Il est essentiel dans ce domaine d'intégrer la surveillance des secteurs macroéconomique et financier, de mettre l'accent sur le lien entre le domaine macroéconomique et les marchés financiers et d'assurer la viabilité des secteurs financiers des pays membres, en particulier ceux qui exercent un impact majeur sur l'économie mondiale.

60. Le renforcement de la surveillance doit avoir comme premier objectif à long terme la stabilité du système monétaire international, notamment par la réduction des déséquilibres mondiaux. Cet objectif ne peut être atteint que si les pays renforcent la coordination de leurs politiques budgétaires et monétaires, sans oublier qu'il est difficile de transférer la demande globale des pays déficitaires aux pays excédentaires. C'est la raison pour laquelle il est plus que jamais essentiel de mettre en place un cadre efficace pour le renforcement de la surveillance multilatérale et de la coordination des politiques dans le contexte de la réforme de la gouvernance prévue au FMI.

Opérations de prêt du FMI

61. Face à la turbulence actuelle des marchés financiers, les gouvernements ont remis l'accent sur la nécessité d'obtenir des liquidités officielles. Le FMI a fourni pour sa part des fonds importants aux pays voyant se réduire les ressources extérieures disponibles. En mai 2009, les engagements de prêts du FMI ont atteint un niveau record de 157 milliards de dollars, notamment à la suite d'une très forte augmentation des prêts concessionnels destinés aux pays à faible revenu. Les accords de prêts récents du FMI ont été particulièrement caractérisés par leur volume exceptionnellement élevés par rapport aux quotes-parts des pays.

62. Les programmes entamés en 2008 prévoyaient comme à l'accoutumée des réductions des dépenses publiques, mais le FMI a commencé à revoir ses modalités de prêt et de conditionnalité afin d'accroître l'efficacité de ses efforts de prévention et de règlement des crises. Il a doublé toutes les limites d'accès aux prêts, y compris pour les pays à faible revenu, et a simplifié le régime de ses commissions additionnelles. Deux nouvelles facilités ont été mises en place afin d'assurer un financement massif pour imprévus : la ligne de crédit modulable mise à la

disposition des pays dont la gestion macroéconomique est excellente et n'entraîne donc pas de conditionnalité rétrospective et l'arrangement de précaution à montants élevés. Ces dispositifs visent à assouplir le cadre général des opérations de prêts et à répondre aux besoins divers des membres, sans perdre de vue l'objectif initial de financement temporaire pour résoudre les difficultés de balance des paiements. Ils exigent un surcroît de ressources de façon à répondre au volume beaucoup plus élevé des flux financiers à l'échelle mondiale. Le G-20 et le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI sont convenus de tripler les ressources que le Fonds peut utiliser pour les prêts en portant à 500 milliards de dollars le plafond du principal dispositif permanent d'emprunt (les Nouveaux accords d'emprunt). Sur ce montant, environ 415 milliards de dollars ont déjà été promis par les pays membres.

VII. Rester engagés

63. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui a eu lieu à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008 sous la présidence de S. A. l'Émir du Qatar, a tenu sept séances plénières et six tables rondes réunissant les divers intéressés sur les principaux thèmes du Consensus de Monterrey. Y ont participé une quarantaine de chefs d'État ou de gouvernement, 9 vice-présidents ou vice-premiers ministres, 50 ministres et 17 vice-ministres des affaires étrangères, des finances, de la coopération pour le développement et du commerce, ainsi que d'autres responsables de haut niveau de 70 États, de même que des représentants de toutes les parties prenantes. La Conférence a adopté la Déclaration de Doha sur le financement du développement, que l'Assemblée générale a entérinée dans sa résolution 63/239.

64. Le thème principal de la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED était intitulé « Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement ». Deux autres questions ont été examinées en séance plénière, à savoir : a) l'étude de l'incidence de la crise financière et économique mondiale sur le développement, y compris les questions relatives à l'architecture monétaire et financière internationale et aux structures de gouvernance mondiale, et b) le renforcement du processus international inclusif pour assurer le suivi de la question du financement du développement.

65. Comme il est demandé au paragraphe 89 de la Déclaration de Doha, le Conseil économique et social, lors de sa réunion de haut niveau, a examiné la nécessité d'un processus intergouvernemental inclusif, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement. À sa session de fond de 2009, le Conseil, dans sa résolution 2009/30, a recommandé d'apporter un certain nombre de modifications aux modalités de mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement :

a) La réunion spéciale de haut niveau de printemps du Conseil avec les institutions financières et commerciales internationales pourrait durer deux jours et devrait être programmée convenablement, au moins cinq semaines avant les réunions de printemps des institutions de Bretton Woods. Les débats de la première

partie porteraient sur un thème d'actualité, et la deuxième partie s'articulerait autour du thème général intitulé « Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement »;

b) L'examen du point de l'ordre du jour relatif au financement du développement devrait se voir consacrer jusqu'à deux journées entières durant la session annuelle de fond du Conseil, lorsque celui-ci adopte normalement une résolution de fond;

c) L'Assemblée générale devrait mettre davantage en relief le point de l'ordre du jour de sa session annuelle intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la conférence d'examen de 2008 ». Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pourrait relancer un programme de consultations des diverses parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé.

66. La Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui a eu lieu à New York du 24 au 30 juin 2009, a tenu six séances plénières et quatre tables rondes interactives. Elle a adopté au niveau intergouvernemental un document final²² dans lequel il était notamment demandé d'accroître les ressources multilatérales, en particulier les dons et les financements non générateurs de dette à l'intention des pays en développement, d'envisager des suspensions temporaires du service de la dette et des mesures correctives commerciales, dans les cas légitimes, à l'intention des pays connaissant des difficultés de balance des paiements, de reconnaître le potentiel des DTS en matière de liquidités internationales, d'améliorer la transparence du système financier mondial afin de décourager les flux financiers illicites, de renforcer les mécanismes de contrôle et de coordination économique au niveau mondial et d'améliorer et soutenir les interventions globales du système des Nations Unies pour le développement face à la crise.

67. L'Assemblée générale a été invitée à créer un groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de donner suite aux questions soulevées dans le document final, et le Conseil économique et social a été prié d'examiner un certain nombre de questions et de faire à ce sujet des recommandations à l'Assemblée générale. En réponse, l'Assemblée générale a officiellement créé le groupe de travail le 31 juillet 2009 et le Conseil, par sa décision 2009/258, a prié le Secrétariat de fournir des rapports détaillés sur un certain nombre de questions d'ici au 15 septembre, en vue de passer en revue les progrès accomplis dans l'examen de ces questions à la reprise de sa session de fond de 2009.

²² Assemblée générale, résolution 63/303, annexe.